



Communiqué intersyndical

E3C : non aux menaces de sanctions

Nos organisations syndicales comme les équipes pédagogiques des établissements ont signalé depuis des mois les dysfonctionnements qu'allait engendrer la mise en œuvre des E3C.

À aucun moment, le ministre n'a envisagé de remettre en cause la tenue de la première session d'E3C.

Cette obstination a conduit l'intersyndicale à s'opposer à la mise en œuvre de cette session notamment par la grève des surveillances.

Dans de nombreux établissements, les personnels, mais aussi des élèves et des parents d'élèves se mobilisent avec succès contre la tenue des épreuves. Le ministre refuse toujours d'entendre leur colère légitime et minimise les annulations ou reports des épreuves.

Jean-Michel Blanquer veut imposer la tenue de cette session d'E3C à tout prix. Pour y parvenir, il incite recteurs et chefs d'établissement à réprimer les mobilisations des personnels et des élèves.

Dans un contexte où les discussions sur les revendications n'ont pas lieu, un certain nombre de recteurs donnent des consignes qui exacerbent les tensions.

Nos organisations sont alertées par des dépôts de plainte, des pressions, des remises en cause du droit d'expression et de mobilisation des personnels ou la répression violente des blocages lycéens...

Ainsi le recteur d'Aix-Marseille dans un courrier envoyé aux chefs d'établissement parle de « *faute professionnelle avec toutes les conséquences disciplinaires qui en découlent* » en cas de refus de participer aux E3C. De la même façon, et le recteur d'Aix-Marseille et celui de Toulouse menacent d'avoir recours au Code pénal, c'est-à-dire de porter plainte contre les professeur-es.

À ce jour, des enseignants sont convoqués dans la Loire, dans le Lot. À Clermont-Ferrand, le recteur menace de sanctions disciplinaires des responsables syndicaux pour faute grave et ils sont dans le même temps convoqués au commissariat.

Six militants sont entendus au commissariat de Rodez dans le cadre d'une enquête portant sur des allégations d'entrave concertée avec menace à l'exercice de la liberté du travail. 13 personnels du lycée Beauregard de Montbrison sont visés, à l'instigation du Dasen, par une plainte pour vol déposée par la direction pour avoir retenu les copies trois heures dans l'établissement.

Nos organisations syndicales demandent l'arrêt des menaces, des intimidations et la levée de toutes les sanctions envisagées. Nous ne pouvons accepter une telle criminalisation de l'action syndicale.

Nous alertons aussi sur la répression inadmissible dont sont victimes les lycéens, comme à Paris devant le lycée H. Boucher.

Nos organisations ne sauraient accepter que le mouvement légitime de rejet de la réforme des retraites et des E3C se traduise par la mise en place d'une répression inédite dans l'Éducation nationale.

Nous demandons au ministre de mettre fin à ces pressions inacceptables pour engager un véritable dialogue, indispensable au bon fonctionnement du service public d'Éducation. Les personnels veulent être entendus et que cessent le déni et le mépris à l'encontre de nos collègues.

Nos organisations soutiennent tous les collègues mobilisés contre les E3C ou la réforme des retraites et qui seraient menacés, en cas de sanctions nos organisations seront à leurs côtés pour assurer leur défense.

Le 28 janvier 2020